CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE

NOUS EMBAUCHONS!

OFFRES D'EMPLOI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONCOURS S-2023-082 À S-2023-155

OFFERT EN PRIORITÉ AU PERSONNEL DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS EN CONFORMITÉ AVEC LA CONVENTION COLLECTIVE

Catégorie d'emplois recherchée	Qualifications	Salaire horaire
Technicienne ou technicien en éducation spécialisée	DEC	24,78 $ à 35,67 $

Nos principaux avantages sociaux

- Vacances annuelles intéressantes (jusqu'à 20 jours), plus les 17 jours fériés, sans oublier 10 jours durant la période des Fêtes.
- Régime de retraite avantageux.
- Assurances collectives avantageuses.
- Télémédecine pour vous et votre famille.
- Et beaucoup plus!

Liste des postes disponibles aux pages suivantes →

Veuillez envoyer une seule candidature pour l'ensemble des postes, en indiquant l'ordre de priorité, s'il y a lieu. Voici les documents requis :

- Lettre de présentation;
- Copie des diplômes et des relevés de notes;
- Curriculum vitae à jour, en français;
- Attestation de réussite du test de français (SEL ou Céfranc), si disponible;
- Pour les études effectuées hors Québec, une évaluation comparative du MIFI est obligatoire afin d'accepter votre candidature (ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec).

Transmettre le tout par courriel à : **info-soutien.srh@csspo.gouv.qc.ca**

Date d'ouverture : le 16 juin 2023.

Date de fermeture : **le 26 juin 2023, avant 15 h.**

UN TRAVAIL AU CSS DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS, C'EST :

La collaboration, la bienveillance, l'engagement et l'équité.

Numéro de concours	Unité administrative	Nombre d'heures	Particularités
S-2023-082	École Euclide-Lanthier	35 h 00	Multi-handicapé
S-2023-083	École Euclide-Lanthier	35 h 00	Multi-handicapé
S-2023-084	École Euclide-Lanthier	35 h 00	Multi-handicapé
S-2023-085	École Euclide-Lanthier	35 h 00	TSA
S-2023-086	École Euclide-Lanthier	35 h 00	Multi-handicapé
S-2023-087	École des Rapides-Deschênes	35 h 00	Adaptation et soutien à l'intégration dans les classes ordinaires
S-2023-088	École des Rapides-Deschênes	35 h 00	Adaptation et soutien à l'intégration dans les classes ordinaires
S-2023-089	École des Rapides-Deschênes	35 h 00	École
S-2023-090	École des Rapides-Deschênes	30 h 00	École
S-2023-091	École Jean-de-Brébeuf	35 h 00	Adaptation
S-2023-092	École internationale du Village	26 h 00	École
S-2023-093	École du Lac-des-Fées	35 h 00	Kangourou
S-2023-094	École du Lac-des-Fées	35 h 00	Adaptation
S-2023-095	École du Plateau	30 h 00	École
S-2023-096	École du Plateau	20 h 00	École
S-2023-097	École du Vieux-Verger	35 h 00	Classe TSA
S-2023-098	École Saint-Paul	26 h 00	École
S-2023-099	École Saint-Paul	13 h 00	École préscolaire 4 ans
S-2023-100	École Saint-Paul	26 h 00	École
S-2023-101	École des Trois-Portages	26 h 00	École
S-2023-102	École du Parc-de-la-Montagne	26 h 00	École
S-2023-103	École Saint-Jean-Bosco	35 h 00	Panda
S-2023-104	École Saint-Jean-Bosco	35 h 00	Panda
S-2023-105	École Saint-Jean-Bosco	26 h 00	École
S-2023-106	École Saint-Jean-Bosco	35 h 00	TSA
S-2023-107	École Notre-Dame	35 h 00	Kangourou
S-2023-108	École Notre-Dame	30 h 00	École
S-2023-109	École Notre-Dame	26 h 00	École/Accompagnement EHDAA

Numéro de concours	Unité administrative	Nombre d'heures	Particularités
S-2023-110	École du Dôme	26 h 00	École
S-2023-111	École du Dôme	10 h 00	École
S-2023-112	École Saint-Rédempteur	35 h 00	Déficiences multiples — TSA
S-2023-113	École Saint-Rédempteur	35 h 00	Déficiences multiples — TSA
S-2023-114	École Saint-Rédempteur	35 h 00	Déficiences multiples — TSA
S-2023-115	École Saint-Rédempteur	26 h 00	École
S-2023-116	École Saint-Rédempteur	13 h 00	Préscolaire 4 ans
S-2023-117	École Saint-Rédempteur	13 h 00	Préscolaire 4 ans
S-2023-118	École au Cœur-des-Collines	26 h 00	École
S-2023-119	École au Cœur-des-Collines	19 h 00	École/préscolaire
S-2023-120	École du Marais	26 h 00	École
S-2023-121	École du Marais	26 h 00	École
S-2023-122	École de la Vallée-des-Voyageurs	13 h 00	École — Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie
S-2023-123	École de la Vallée-des-Voyageurs	13 h 00	École — Immeuble Sainte-Marie
S-2023-124	École des Tournesols	26 h 00	École
S-2023-125	École des Cavaliers	30 h 00	École
S-2023-126	École de la Forêt	26 h 00	École
S-2023-127	École de la Petite-Ourse	35 h 00	TSA
S-2023-128	École de la Petite-Ourse	35 h 00	TSA
S-2023-129	École de la Petite-Ourse	30 h 00	TSA — individuel — non-verbal avec DI
S-2023-130	École de la Petite-Ourse	35 h 00	TSA
S-2023-131	École du Grand-Héron	35 h 00	TSA
S-2023-132	École du Grand-Héron	35 h 00	TSA
S-2023-133	École du Grand-Héron	26 h 00	École/4 ans
S-2023-134	École du Grand-Héron	26 h 00	École/4 ans
S-2023-135	École du Grand-Héron	35 h 00	TSA
S-2023-136	École du Grand-Héron	35 h 00	TSA
S-2023-137	École du Grand-Héron	26 h 00	École/4 ans
S-2023-138	École secondaire de la Nouvelle-Ère	35 h 00	TSA
S-2023-139	École secondaire de la Nouvelle-Ère	35 h 00	TSA

Numéro de concours	Unité administrative	Nombre d'heures	Particularités
S-2023-140	École secondaire des Lacs	30 h 00	École — Soutien aux élèves
S-2023-141	École secondaire Grande-Rivière	30 h 00	École
S-2023-142	École secondaire Grande-Rivière	30 h 00	Le sommet
S-2023-143	École secondaire Grande-Rivière	30 h 00	École
S-2023-144	École secondaire Grande-Rivière	32 h 30	Oasis — École
S-2023-145	École secondaire Grande-Rivière	32 h 30	École
S-2023-146	École secondaire Grande-Rivière	30 h 00	Caps et défi
S-2023-147	École secondaire Mont-Bleu	30 h 00	TSA
S-2023-148	École secondaire de l'Île	30 h 00	TSA
S-2023-149	École secondaire de l'Île	30 h 00	TSA
S-2023-150	École secondaire de l'Île	30 h 00	TSA
S-2023-151	École secondaire de l'Île	30 h 00	TSA
S-2023-152	École secondaire de l'Île	30 h 00	TSA
S-2023-153	École secondaire de l'Île	30 h 00	TSA
S-2023-154	École secondaire de l'Île	30 h 00	TSA
S-2023-155	École secondaire de l'Île	30 h 00	1 à 1

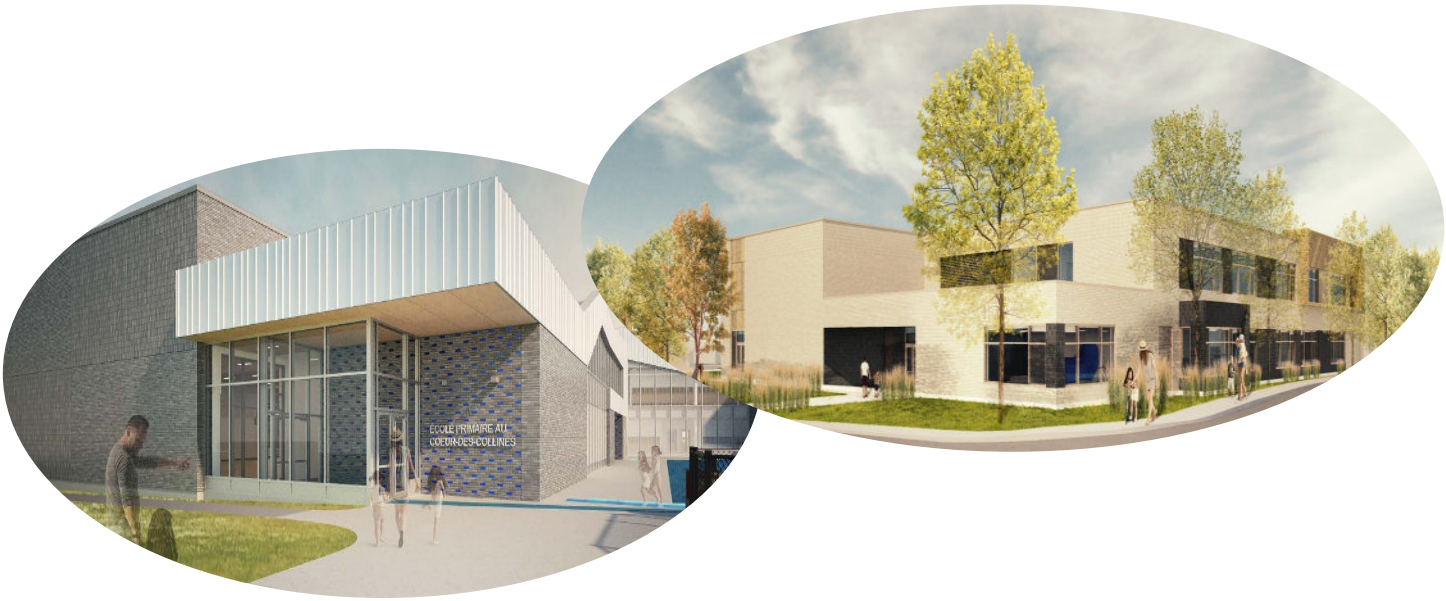

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Québec

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Le 24 août 2023 (à confirmer).

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à accompagner un élève en mode un pour un en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, à appliquer des techniques et des méthodes d'éducation spécialisée, soit dans le cadre d'un plan d'intervention destiné aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, soit dans le cadre d'un programme destiné aux élèves nécessitant un appui particulier.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Sous la responsabilité de la direction de l'école et en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, elle participe à l'élaboration et à la rédaction du plan d'intervention; elle sélectionne des mesures à prendre pour atteindre les objectifs qui y sont déterminés, élabore son plan d'action et applique ces mesures; elle évalue l'atteinte des objectifs et participe à l'évaluation du plan.

Elle élabore, organise et anime des activités éducatives ou de soutien pédagogique, culturelles, ludiques et sportives visant à développer des habiletés sociales, cognitives, psychomotrices, de communication ou autres; elle choisit, prépare et, au besoin, voit à l'adaptation ou à la fabrication du matériel nécessaire à ces activités. Elle collabore à la détermination et à la réalisation d'autres activités éducatives telles que l'organisation et la supervision de stages en milieu de travail.

Elle appuie l'élève dans ses apprentissages, notamment en classe; dans la mesure de ses compétences, elle l'aide dans la lecture et l'écriture et elle lui fournit des explications; elle l'aide dans l'apprentissage des leçons et l'exécution des devoirs.

Elle observe la situation et intervient auprès des élèves en réaction avec leur environnement; elle leur procure une relation d'aide; elle utilise, lors de crise, des techniques d'intervention pouvant favoriser le retour au calme et à l'ordre; elle les accompagne dans leur démarche de modification de comportement; elle apporte son soutien à l'enseignante ou l'enseignant pour assurer, en classe, un environnement propice aux apprentissages.

Elle utilise des techniques de communication adaptées aux besoins des élèves.

Elle fournit de l'information pour sensibiliser les élèves aux diverses déviances ou dépendances et, au besoin, elle les rencontre pour les conseiller, les aider ou les référer à des ressources spécialisées.

Elle assure l'encadrement des élèves qui, à la suite d'une sanction, doivent suivre leur cours dans un local séparé; elle les aide à poursuivre leurs travaux scolaires; elle convient avec les élèves et les intervenantes et intervenants concernés des conditions de leur réintégration en classe.

Elle peut être appelée à accompagner les élèves en difficulté à l'arrivée et au départ des autobus scolaires.

Elle consigne ses observations et ses interventions, tient des dossiers et rédige des rapports concernant la situation des élèves.

Elle collabore, au besoin, avec les organismes de protection de la jeunesse et les autres intervenantes et intervenants externes, notamment en signalant les cas d'abus ou de négligence parentale; le cas échéant, elle assiste la direction concernée lors de fouilles d'élèves.

Elle rencontre les élèves, les parents et le personnel enseignant pour les conseiller, les informer et leur fournir la documentation et les références pertinentes.

Au besoin, elle administre les médicaments selon les prescriptions médicales et conformément à la politique d'encadrement des élèves de l'école et aux instructions des parents; elle procure les premiers soins.

Elle peut être appelée à utiliser un ordinateur et les divers logiciels nécessaires pour l'exécution de ses travaux.

Elle peut être appelée à initier des techniciennes ou techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont elle est responsable.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

En sus des qualifications requises prévues au plan de classification des emplois de soutien, les candidates et candidats devront satisfaire à l'exigence particulières suivantes :

- Test de français écrit SEL - TÉLUQ - Université du Québec (sel@teluq.ca) avec un seuil de réussite de C+ en rédaction et de 55 % en code linguistique.